



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement et de
l'Aménagement du territoire



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Dossier de presse

Appel à projet pour des logements pour les jeunes

**Un logement abordable pour plus
d'autonomie et de réelles perspectives
d'avenir pour les jeunes**

12 février 2025

Appel à projet pour des logements pour les jeunes

Un logement abordable pour plus d'autonomie et de réelles perspectives d'avenir pour les jeunes

L'accès au logement est essentiel pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes. Cette transition importante peut rencontrer des obstacles, particulièrement au Luxembourg où l'accès à un logement abordable et stable est difficile, dans un marché marqué par une offre restreinte et des coûts élevés.

Pour soutenir les jeunes dans cette étape clé, il est indispensable d'élargir l'offre des logements qui leur sont adaptés et de favoriser leur accès à un logement stable. Cela contribuera non seulement au développement de leur autonomie et à leur prise de responsabilités, mais aussi à la cohésion sociale et au dynamisme économique du pays. En outre, il est important de pallier le risque de pauvreté des jeunes.

Dans ce contexte, le ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire (MLOGAT), engagé dans le développement de logements abordables et le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE) investi dans l'encadrement et dans l'accompagnement des jeunes lancent un appel à projet commun pour augmenter les capacités de logements pour jeunes *Jugendwunnen*.

Jugendwunnen : l'accompagnement des jeunes en transition vers une vie autonome

Le dispositif *Jugendwunnen* fait partie du large panel des aides disponibles en matière de soutien des jeunes lors de leur transition vers l'âge adulte.

Les structures de logement *Jugendwunnen* offrent aux jeunes des chambres ou des studios à des prix modérés. Elles s'adressent aux jeunes adultes de 18 à 26 ans qui souhaitent quitter leur domicile et qui ont un projet de vie ainsi qu'une certaine autonomie personnelle et financière, mais qui rencontrent des difficultés à trouver un logement stable et abordable. Les conditions d'octroi se reflètent dans les critères d'éligibilité : les jeunes doivent disposer d'un revenu conforme aux critères du logement abordable et avoir une certaine autonomie dans la gestion de leur quotidien.

Les structures *Jugendwunnen* sont gérées par un bailleur social. Celui-ci assure la gestion des logements et offre aux jeunes locataires un accompagnement éducatif dans leur projet de vie. L'intensité de l'accompagnement peut varier selon leurs besoins. Le bailleur social peut être une commune ou un syndicat de commune, une ASBL, une fondation, un office social ou une Société d'impact sociétal (SIS).

À ce jour, 244 logements *Jugendwunnen* existent à travers le pays.

Aux structures de logement *Jugendwunnen* s'ajoutent les dispositifs d'aide au logement de l'Aide à l'Enfance et la Famille (AEF), dont notamment le Service de logement encadré en milieu ouvert (SLEMO). Destiné aux jeunes et jeunes adultes âgés de 16 à 27 ans qui ne peuvent plus rester dans leur milieu de vie actuel, cette mesure offre une solution d'hébergement et propose un

accompagnement socio-éducatif rapproché en fonction de leurs besoins individuels, pour faciliter leur insertion sociale et professionnelle.

À ce jour, le dispositif dispose de 518 places, dont 43 spécifiquement dédiées aux familles monoparentales principalement des jeunes mères avec leur bébé.

Une conférence *Logement pour jeunes* pour lancer un appel à projet *Jugendwunnen*

Le 12 février 2025, le MENJE et le MLOGAT organisent conjointement une conférence autour du *Logement pour jeunes* au Centre culturel de rencontre Abbaye de Neumünster afin de sensibiliser les acteurs politiques, sociaux et économiques à la problématique du logement des jeunes, présenter des initiatives locales et internationales et lancer un appel à projet *Jugendwunnen*.

Cet appel à projet s'adresse aux bailleurs sociaux (communes et syndicats de commune, ASBL, fondation, offices sociaux ou Société d'impact sociétal (SIS)) et a pour objectif d'augmenter la capacité d'accueil des structures *Jugendwunnen* par l'acquisition ou la construction de nouveaux projets ou la rénovation de logements existants.

Les bailleurs sociaux doivent s'associer à un promoteur social (publics ou sans but lucratif), responsable de la réalisation de logements abordables (Fonds du Logement, la Société nationale des Habitations à Bon Marché, commune ou syndicat de commune, un office social ou un acteur du secteur associatif).

Le projet doit répondre à la fois aux conditions du cahier de charges pour le développement de logements abordables établi par le MLOGAT et aux conditions du MENJE en matière d'accompagnement des jeunes.

Le 26 février sera organisée une session de questions-réponses. Un 1^{er} tour de dépôt de candidatures sera clôturé au 1^{er} juin 2025, d'autres dossiers peuvent être soumis toute l'année.

Un financement spécifique des projets *Jugendwunnen* par les deux ministères

L'accès à un logement abordable pour les jeunes constitue une priorité politique. Un financement spécifique est prévu pour soutenir ces projets, avec un accent sur la qualité et l'accessibilité pour tous les jeunes, quel que soit leur besoin en accompagnement et soutien. Le MLOGAT met à disposition des soutiens financiers dans le cadre du logement abordable. Deux dispositifs principaux existent :

- Les « Aides à la pierre » sont des participations financières accordées par l'État aux promoteurs sociaux, qu'ils soient publics ou sans but lucratif, pour encourager la construction, la rénovation ou l'acquisition de logements destinés à la location ou à la vente à des prix modérés.
- Le loyer abordable est un dispositif qui adapte le montant du loyer au revenu net disponible de la communauté domestique du locataire, garantissant ainsi que le loyer reste proportionné aux capacités financières des ménages. Les bailleurs sociaux gèrent ces logements et assurent un accompagnement éducatif, financé par le MENJE, afin d'aider les jeunes à s'autonomiser.

Ce soutien financier vise à faciliter l'accès des jeunes à un logement stable et adapté, favorisant ainsi leur insertion sociale et professionnelle.

Le MENJE prend en charge les frais de personnel sur base du modèle de financement du *Jugendwunnen*. Au cas où un jeune nécessite un accompagnement rapproché à la suite d'une détresse psychosociale, l'Office national de l'enfance (ONE) peut, le cas échéant, participer à une prise en charge selon les modalités en vigueur.

Programme de la conférence *Logement pour jeunes* du 12 février 2025

16h45 – Accueil des participants

Lieu : Foyer d'accueil 2^e étage – Salle José Ensch

17h00 – 17h10 – Allocution d'ouverture

Discours de Monsieur Claude Meisch, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, et ministre du Logement et de l'Aménagement du territoire.

17h10 – 17h40 – Analyse de la situation des jeunes sur le marché du logement

Présentation par **Constance Uyttebrouck**, associée de recherche à l'Observatoire de l'Habitat. Elle mettra en lumière les données récentes sur les défis rencontrés par les jeunes adultes, notamment les difficultés d'accès au logement locatif et à la propriété.

17h40 – 18h10 – Présentation du modèle *Jugendwohnnetz – JUWO* de Zürich

Avec les interventions de **Monsieur Patrik SUTER**, Directeur de JUWO, et **Madame Marie-Louise VAN SWELM**, Directrice adjointe.

Un exemple inspirant de solution de logement pour jeunes en formation ou apprentissage.

La structure "*Jugendwohnnetz – JUWO*" a vu le jour il y a 40 ans à Zürich suite à une crise de logement des jeunes et en réponse à leurs revendications. Son exemple montre qu'un logement abordable et durable pour les jeunes est possible grâce à une gouvernance renforcée et des partenariats public-privé.

18h10 – 18h40 – Exemples de bonnes pratiques *Jugendwunnen* au Luxembourg

Présentation de projets locaux mettant en œuvre des modèles de logement pour jeunes.

18h40 – 19h00 – Présentation de l'appel à projet *Jugendwunnen*

- Objectifs : Développer des logements accessibles, encadrés et adaptés aux jeunes adultes.
- Procédures et critères de sélection.
- Agenda, incluant l'annonce d'une session d'information pour les intéressés le **26 février 2025** au Forum Geesseknäppchen.